

Effectif légal du Conseil : 48
Membres en exercice : 48
Membres Présents : 32
Votants : 40
Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté
d'Agglomération **LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION**
SEANCE DU VENDREDI 6 JUILLET 2018

131. STATION D'EPURATION DE L'ILE D'OLONNE - ACQUISITION FONCIERE

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le vendredi 6 JUILLET, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le vendredi 29 JUIN 2018.

Etaient présents :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- *Brigitte TESSON*
- *Armel PECHEUL*
- *Pascale BALLE*
- *Lionel PARISSET*
- *Gérard MONGELLAZ*
- *Annie COMPARAT*
- *Gérard MERCIER*

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- **Joël MERCIER**
- *Gérard HECHT*
- *Jean-Pierre CHAPALAIN*
- *Françoise REZEAU*
- *Annick TRAMECON*
- *Jean-Pierre BOILEAU*
- *Bernard CODET*
- *Mauricette MAUREL*
- *Isabelle DOAT*
- *Chantal MEREL*

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- **Yannick MOREAU**
- *Alain BLANCHARD*
- *Christine DELPIERRE*
- *Michel YOU*
- *Didier JEGU*
- *Bernard MARCHAND*
- *Frédéric BENELLI*
- *Sophie LOPEZ*
- *Nicole LANDRIEU*

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

- **Fabrice CHABOT**
- *Francis BOSSARD*

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

- **Albert BOUARD**
- *Patrice AUVINET*

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

- **Jean-Paul DUBREUIL**
- *Noël VERDON*

Etai^{ent} excusés :

- **Didier GALLOT**, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Brigitte TESSON
- Frédéric CHENECHAUD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Christine DELPIERRE
- Michel BAUDUIN, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Gérard MONGELLAZ
- Loïc PERON, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Catherine BROSSARD, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Annie COMPARAT
- Brigitte GAUVIN, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Annick BILLON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Anthony PITALIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne,
- Philippe RATIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Joël MERCIER
- Simon AVRIL, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Gérard MERCIER
- Florence PINEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer,
- Lucette ROUSSEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Sophie LOPEZ
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir Frédéric BENELLI
- Stéphane VIOLLEAU, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Alain TAUPIN, conseiller communautaire de Vairé,
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé
-

Monsieur Patrice AUVINET est désigné secrétaire de séance

131. STATION D'ÉPURATION DE L'ÎLE D'OLONNE - ACQUISITION FONCIERE

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration de l'Île d'Olonne, les Sables d'Olonne Agglomération a procédé à des négociations amiables des terrains situés sur l'emplacement réservé (N°16) identifié initialement par la commune sur son PLU, appartenant à Monsieur Thierry Michon et exploités dans le cadre de son activité viticole.

La signature d'une promesse de vente en date du 30 mars 2018 valide la proposition d'acquisition amiable par notre EPCI dans les conditions suivantes :

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
Monsieur Thierry Michon	E1964	2925	15 000€
	E661	3300	+ une indemnité d'éviction et d'exploitation de 11 000€ pour la SCEA Domaine St Nicolas

Par avis du service des Domaines en date du 22 01 2018, la valeur vénale du bien peut être appréciée à 1€ le m², avec marge de négociation.

La proposition d'acquisition fait appel à la marge de négociation de 10% et intègre des indemnités pour les clôtures et aménagement.

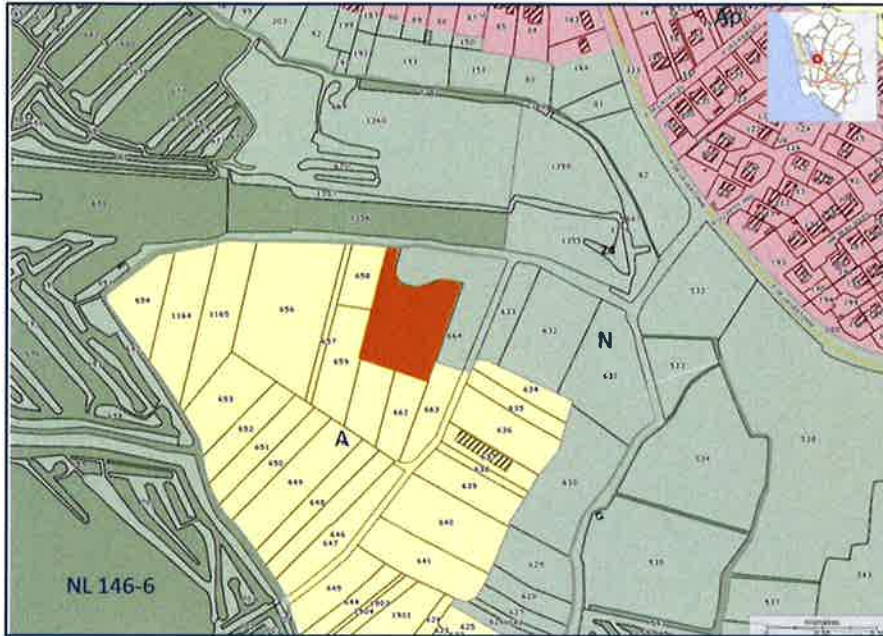
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEAU) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'acte à intervenir.

**Commune de L'Île d'Olonne - STEP
E661 et E1964 – MICHON**

 **2 PARCELLES CONCERNÉES**



Km
0 0.05 0.10



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

© carte, Agglomération des Sables d'Olonne - ©montage, LB service Aménagement Agglomération des Sables d'Olonne

Certifié exécutoire

par le Président,
compte tenu de la
réception en sous-
préfecture le :
10 JUIL. 2018

et de la **10 JUIL. 2018**
publication :

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jour, mois et an susdits



Yannick MOREAU

Président
Les Sables d'Olonne Agglomération

NB : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- **A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;**
- **Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.**